

Piretro Maag

Concentré biologique contre plusieurs organismes nuisibles sur plantes ornementales, fruits et légumes.

- Produit biologique
- Formulation liquide et dosage pratique
- Très large spectre d'action
- Autorisation FIBL

Teneur	5 % Pyréthrinés (47,5 g/l); synergiste: 20 % huile de sésame raffinée (190 g/l).
Formulation	Concentré émulsifiable (EC)
Efficacité	Piretro Maag contient des pyréthrinés et de l'huile de sésame comme synergiste. Les pyréthrinés sont des agents biologiques dérivés des espèces de chrysanthèmes. Le mode d'action se produit dans le système nerveux des parasites. Piretro Maag agit rapidement et il est un insecticide de contact pur.
Emploi	<p>Plantes ornementales</p> <p>Arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier: 0,1–0,2 % contre les pucerons, les acariens, les thrips et les mouches blanches.</p> <p>Baies</p> <p>En générale et sur mini-kiwi, grand sureau: 0,15 % (1,5 l/ha) contre les pucerons du feuillage et les cheimatobies. En plus sur les espèces de Ribes et Rubus contre les tenthrèdes. Délai d'attente: 3 semaines.</p> <p>Fraise: Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.</p> <p>Myrtille et espèces de Ribes: Le dosage indiqué se réfère au stade «mise à fruits (50–90% des inflorescences ont des fruits visibles)»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha.</p> <p>Espèces de Rubus: Pour les mûres et les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes»; pour les framboises d'automne aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm. La quantité standard de bouillie est de 1'000 l/ha.</p> <p>Fruits</p> <p>En générale: 0,1 % (1,6 l/ha). Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha.</p> <p>Abricotier, cerisier: contre les pucerons du feuillage et les cheimatobies.</p> <p>Fruits à pépins, prunier (pruneau/prune): contre les pucerons du feuillage, les cheimatobies et les tenthrèdes. Délai d'attente: 3 semaines.</p>

Piretro Maag

Emploi 2

Viticulture

Vigne: 0,1 % (1,6 l/ha) contre le *Scaphoideus titanus*. 3 traitements avec un intervalle de 12 à 14 jours.

Traitement seulement sur instruction des services phytosanitaires cantonaux.

Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71–81 (J–M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1'600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha.

Légumes

En générale: délai d'attente 3 jours.

Ail, artichaut, asperge, betterave à salade, cardon, carotte, céleri, coqueret du Pérou, courges (écorce non comestible), courges à peau comestible, courges oléagineuses, crosnes du japon, échalote, fenouil bulbeux, fève, haricots, maïs sucré, melons, oignon, panais, pastèque, persil à grosse racine, poire, melon, poireau, pois, rhubarbe, scorsonère, topinambour: 1–2 l/ha contre les pucerons du feuillage, les acariens tétranyques, les thrips et les mouches blanches.

Choux, radis de tous les mois, radis long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus: 1–2 l/ha contre les pucerons du feuillage, les acariens tétranyques, les thrips, les mouches blanche et les pieridae.

Aubergine, concombre, poivron, tomate: 0,1–0,2 % (1–2 l/ha) contre les pucerons du feuillage, les acariens tétranyques, les thrips et les mouches blanches. En plus sur aubergine contre la doryphore.

Baby-Leaf (Brassicaceae), cima di rapa, cresson de fontaine, cresson de jardin, navet à tondre, roquette, salades Asia (Brassicaceae): 0,6 l/ha contre contre les pucerons du feuillage, les acariens tétranyques, les thrips, les mouches blanches et les pieridae. 2 traitements au maximum par culture.

Baby-Leaf (Asteraceae), Baby-Leaf (Chenopodiaceae), bette, chicorée witloof (chicorée-endive), épinard, mâche, rampon, pourpier, salades (Asteraceae): 0,6 l/ha contre contre les pucerons du feuillage, les acariens tétranyques, les thrips et les mouches blanches. 2 traitements au maximum par culture.

Fines herbes: 0,6 l/ha contre les pucerons du feuillage, les acariens tétranyques, les chenilles défoliatrices, les thrips et les mouches blanches. 4 traitements au maximum par culture et par année. 2 traitements au maximum par repousse.

À observer

Autorisé pour l'utilisation non professionnelle. Ne pas conserver le produit à des températures au-dessous de 10°C. **Dangereux pour les abeilles** – Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

Distance de sécurité: pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de 100 m dans les fruits, grand sureau mini-Kiwi (Kiwai), arbres et arbustes (hors forêt), de 50 m dans le myrtille, les espèces de ribes et Rubus, la vigne, l'aubergine, concombre, poivron, tomate, cultures florales et plantes vertes, rosier; de 20 m dans l'ail, l'artichaut, l'asperge, la betterave à salade, le cardon, la carotte, le céleri, le coqueret du Pérou, les courges (écorce non comestible), les courges à peau comestible, les courges oléagineuses, les crosnes du japon, l'échalote, le fenouil bulbeux, la fève, les haricots, le maïs sucré, les melons, l'oignon, le panais, pastèque, le persil à grosse racine, le poire, le melon, le poireau, le pois, le rhubarbe, la scorsonère, le topinambour, les choux, le radis de tous les mois, le radis long, raifort, la rave de Brassica rapa et B. napus, de 6 m dans toutes les autres cultures pas encore mentionnées, par rapport aux eaux de surface.

Piretro Maag

À observer 2

Ruissellement en générale: Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Protection de la jeunesse: Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

Préparation de la bouillie

Remplir la moitié du réservoir d'eau, ajouter la quantité de produit nécessaire, mettre le brasseur en marche et compléter avec de l'eau.

Miscibilité

Piretro Maag est miscible avec les insecticides et fongicides recommandés dans la Guide Maag Profi.

Propriétés

Observer strictement les mises en garde de l'emballage.

Emballages

500 ml, 10x 500 ml

Version

67336/1019